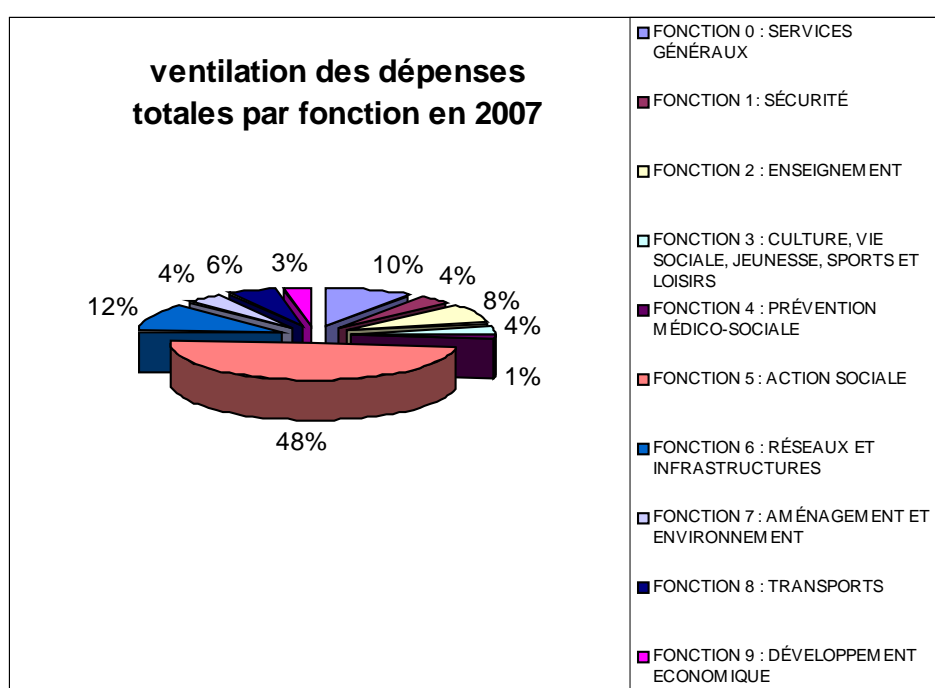


Présentation des finances des départements en 2007

La poursuite des transferts de compétences, initiés en 2006 et consécutifs à l'acte II de la décentralisation, influe sur le périmètre des dépenses départementales en 2007 avec :

- la montée en charge de la prestation de compensation du handicap (PCH) mise en place en 2006 et des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ;
- la poursuite du transfert des personnels techniques et ouvriers de service ;
- la poursuite du transfert du réseau routier national.



Les principaux domaines d'intervention des départements, toutes dépenses confondues, concernent :

- l'action sociale (28,69 milliards d'euros) ;
- les réseaux et infrastructures (7,12 milliards) ;
- l'enseignement (4,7 milliards).

L'exercice 2007 connaît une augmentation dynamique des dépenses d'action sociale des départements.

Les dépenses brutes¹ des départements liées à l'action sociale s'élèvent à 28,69 milliards d'euros en 2007, soit une hausse de 9,8 % par rapport à 2006.

Tous les postes de dépenses sociales progressent globalement. Les plus fortes augmentations concernent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) (+34%) et les dépenses en faveur des personnes handicapées, parmi lesquelles la PCH (+9,9%).

Les autres postes de dépenses sociales connaissent quant à eux des progressions moindres : +5,9% pour les personnes âgées, +5,5% pour les dépenses relatives à la famille et à l'enfance et +2,49% pour le Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

Le revenu minimum d'insertion et l'allocation personnalisée d'autonomie représentent près de 42,5% du total des dépenses d'action sociale.

Les dépenses sociales font l'objet de compensations financières opérées par l'État au profit des départements conformément à la Constitution, notamment par l'attribution d'une partie de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) pour le financement du RMI et d'une fraction de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) pour financer l'ensemble des nouvelles compétences transférées par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

En 2007, les départements ont été attributaires d'une fraction supplémentaire majorée de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) pour contribuer aux nouvelles compétences transférées en 2007. Une fraction de cette taxe est en outre également destinée au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Equilibre financier global

en millions d'euros

	2005	2006	06/05 en %	2007	07/06 en %
Dépenses totales*	54 295	58 346	+7,5	62 004	+6,3
Recettes totales*	54 416	58 933	+8,3	61 392	+4,2
Charges de fonctionnement (1)	39 291	42 216	+7,4	45 368	+7,5
Produits de fonctionnement (2)	47 604	51 550	+8,3	54 336	+5,4
Autofinancement (A) = (2)-(1)	8 313	9 333	+12,3	8 968	-3,9
Emplois d'investissement (hors dette)	12 129	12 925	+6,6	14 207	+9,9
Ressources d'investissement (hors emprunts)	2 783	3 240	+16,4	3 212	-0,9
Variation de l'endettement (emprunts - remboursements)	1 154	939	NS	1 414	NS

* hors refinancements et opérations de gestion de la dette

Le budget global des départements reste dynamique. Les dépenses globales s'élèvent à 62 milliards d'euros.

Le volume d'activité des départements progresse tant en dépenses (+ 6,3%) qu'en recettes (+ 4,2%).

Les dépenses réelles hors dette en euros par habitant s'élèvent à 990 euros en 2007, contre 942 euros en 2006.

¹ Dépenses de fonctionnement ou d'investissement destinées aux différents secteurs de l'action sociale (services communs, aide sociale légale, aide sociale facultative, hygiène sociale et diverses interventions sociales).

L'analyse des comptes agrégés des départements s'appuie sur la démarche suivante :

- 1) l'étude de la formation de l'autofinancement (CAF) par l'analyse de la section de fonctionnement.
- 2) l'étude du financement des investissements (section d'investissement).

Ces deux premières parties ne prennent en compte que les opérations réelles : seules les dépenses et recettes se traduisant *in fine* par un décaissement ou un encaissement sont prises en compte (par exemple les dotations aux amortissements ne sont pas des charges réelles).

- 3) l'étude du patrimoine dans une optique financière. Cette étude repose sur le bilan fonctionnel, qui consiste en un reclassement des postes du bilan agrégé des départements, en vue de mettre en évidence les principaux équilibres financiers : fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie. La dette, intégrée au fonds de roulement, fait l'objet d'un développement plus détaillé.
- 4) Une analyse détaillée de la fiscalité directe locale des départements.
- 5) Une étude succincte de la situation financière des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).